



SCI ACHAT DE PART

Par leprince

Bonjour, lors de l'acquisition de parts sociale d'une SCI doit on faire une déclaration d'intention d'aliéner à la mairie.
Merci pour la réponse. A. Leprince

Par yapasdequoi

Bonjour,
Il n'y a pas lieu de DIA puisque le bien reste la propriété de la SCI.

Par leprince

Merci Al

Par yapasdequoi

Al ? Je ne suis pas un robot.

Par leprince

Désolé AL sont mes initiales. Alain Leprince

Par yapasdequoi

PAs de souci